

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 24 JUIN 2021 à 18 h 30.**

Date de la convocation : 18 JUIN 2021

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	X			
7. RONDA William	X			
8. POPIN Diane	x			
9. BOUTILLET Nelly	x			
10. PRINCET Hélène			X	Ludmila POLO
11. AUGRY Dimitri	X			
12. MORLAT Lucile	X			
13. KONAYAO Serge	X		X	Sébastien RECOUPÉ
14. RECOUPÉ Sébastien	x			
15. ROBIEUX Laure	X			

Lucile MORLAT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présentation de l'Espace de Vie Sociale de Grand Poitiers Est par M.Gael FAUCHON,
- Validation du document unique et du plan d'action,
- Vente des parcelles AUDRU bordant le chemin rural des Groges,
- Admission en non-valeur,
- Acquisition d'un broyeur et reprise de l'ancien matériel,
- Tarif cantine-garderie à la rentrée de septembre 2021,
- Mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,
- Demande de subvention ACTIV3 2021 auprès du Conseil Départemental,
- Décision modificative n° 2-2021 en correction de la DM 1-2021,

Décision

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Avenant DUPUY, marché des vestiaires

Information

- Bureau de vote pour les élections du 27 juin 2021

PRESENTATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE GRAND POITIERS EST PAR M. GAEL FAUCHON

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021

Le compte rendu de la séance du 20 MAI 2021 est adopté.

2021-21– FONCTION PUBLIQUE VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D'ACTION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants, Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du Comité Technique en formation CHSCT en date du 9 AVRIL 2021,

A l'unanimité, le conseil municipal

- **Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.**

2021–22- FINANCES LOCALES VENTE DES PARCELLES AUDRU BORDANT LE CHEMIN RURAL DES GROGES

Suite au bornage et à la vente de terrain à construire par les Consorts AUDRU aux Groges, plusieurs parcelles doivent être intégrées à l'élargissement du chemin rural N° 23 de Jardres à Servouze. Ces acquisitions doivent être formalisées par un acte notarié. Sont concernées les parcelles suivantes :

E 1327	61 a
E 1332	21 a
E 1336	33 a
	115 ares

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour :

- **Procéder à l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique pour permettre l'élargissement du chemin rural,**
- **Prendre en charge les frais d'actes**
- **Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.**

2021-23 – FINANCES LOCALES ADMISSION EN NON VALEUR

Vu l'état en date du 9 juin 2021 du Comptable du Trésor portant sur des recettes non recouvrables,

- Pour 777.20 € de produits de cantine/garderie 2015-2016
- Et pour 55.08 € de recettes d'assainissement 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur pour la somme de 832.28 €.

La dépense correspondante sera effectuée au compte 6541 et inscrite au budget.

2020-24 – FINANCES LOCALES REPRISE DE L'ANCIEN MATERIEL SUITE A L'ACHAT D'UN BROUYEUR

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont été inscrits au budget pour l'achat d'un broyeur destiné à l'entretien des chemins ruraux dont la compétence est restée à la commune.

L'équipement actuel étant devenu vétuste, un nouveau broyeur ALPEGO a été acquis auprès de l'entreprise AGR186 pour un montant total de 7 200 € HT, soit 8 640 € TTC :

Largeur 2 m
540 tr/min
Déport latéral hydraulique
Rouleau palpeur diamètre 140 mm
Avec cardan double

L'ancien broyeur NOREMAT de 2013 (2158-2018) a été repris pour 3 500 € et le gyrobroyeur DESVOYS de 1996 pour 300 €.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la reprise de l'ancien matériel.

2021-25- FINANCES LOCALES TARIFS CANTINE / GARDERIE 2021-2022

Comme chaque année, le SIVOS propose d'harmoniser au sein des 3 communes les tarifs de la cantine et de la garderies sur la base de l'inflation de 0.5 % et suivant les arrondis. Pour la prochaine rentrée scolaire, il propose de fixer les tarifs suivants :

	CANTINE
Repas enfant	3.55 €
Repas enseignant	4.90 €
Repas du personnel	Minimum Urssaf

	GARDERIE	
Abonnement annuel	• 5 jours de garderie avec mercredi :	• 332 € soit 33,20 €/mois sur 10 mois
	• 4 jours de garderie sans mercredi :	• 286 € soit 28,60 €/mois sur 10 mois
Occasionnel		• 3.45 €
15 €/j si retard des parents pour la prise en charge des enfants après la fermeture de la garderie		

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs pour la rentrée de septembre 2021.

2021-26 – FINANCES PUBLIQUES MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE COMPTABILITE M57

A partir du 1^{er} janvier 2024, les communes devront utiliser un nouveau cadre budgétaire et comptable M57. Afin d'anticiper ce passage, Monsieur le Maire propose d'expérimenter le déploiement de la nouvelle comptabilité M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

L'Agence des Territoires de la Vienne, la Direction Départementale des Finances Publiques sont partenaires et accompagneront les collectivités dans la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Des formations seront organisées à l'attention des agents en charge des finances dans les collectivités.

Vu l'avis du Comptable Public en date du 17 juin 2021,

A l'unanimité, le conseil municipal adopté le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2021-27 – FINANCES PUBLIQUES DECISION MODIFICATIVE N° 2-2021

La décision modificative N° 1-2021 prise lors du conseil municipal du 20 mai dernier doit être abrogée présentant un défaut d'équilibre budgétaire. Il est proposé de corriger et d'effectuer les virements de crédits suivants :

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA DEPENSE	EN +	EN -
SECTION FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues		718.11
042-6218	Dotation aux amortissements – charges à répartir	718.11	

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA RECETTE	EN +	EN -
SECTION INVESTISSEMENT			
040-4812	Frais d'acquisition et d'immobilisation	718.11	

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA DEPENSE	EN +	EN -
SECTION INVESTISSEMENT			
21312- OPERATION 100	Bâtiments scolaires	718.11	

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les virements de crédits proposés.

2021-28 – FINANCES PUBLIQUES DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACTIV 3 - 2021

La commune a inscrit au budget de cette année des travaux à l'école primaire portant sur :

- La réfection des sols de deux classes
- L'aménagement de sanitaires sur l'aire de jeux de l'école
- L'aménagement de sanitaires à la garderie
- Le ravalement de façade de l'école
- Mise en place du Plan Particulier de mise en sécurité à l'entrée de l'école.

Le cout prévisionnel s'élève à 45 633.08 € HT.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation départementale ACTIV 3, d'un montant de 25 200 €.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et sollicite le conseil départemental pour l'attribution de la subvention ACTIV 3 pour les travaux à l'école.

2021-29 – MOTIONS

PROJET DU CRENEAU DE DEPASSEMENT ENTRE LE ROND POINT JUBERT ET LE BOIS SENEBAUD

Le département a réalisé des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la RD951 comprenant l'aménagement de la traversée de la RD 153 au niveau de la Gare, du giratoire sur la RD 20 et du tourne à gauche au Bois Senebaud.

Un créneau de dépassement à 110 km/h entre le rond-point de la RD 20 et le tourne à gauche du Bois Senebaud, sur une distance de 1.5 km dans le sens Chauvigny-Poitiers devait être réalisé par la suite.

Aujourd'hui, les aménagements réalisés répondent aux attentes de sécurité sur l'axe de la RD 951. La réalisation du créneau de dépassement ne trouve plus sa justification.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que le projet portant sur le créneau de dépassement soit abandonné définitivement. En contrepartie, il demande :

- **La mise en service de la voie de décélération en direction de la RD 20 au rond-point,**
- **Un aménagement de la traversée du bourg de la RD 20,**
- **Un élargissement de la RD 20 desservant le Futuroscope,**
- **La création d'une aire de covoiturage le long de la RD 951 prévue au PLU,**
- **La sécurisation de la voie piétonne reliant Chauvigny à la zone de la Carte.**

DECISIONS

DECISION 1-2021

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

Date de Réception	Vente	Lieu
13.01.2021	M MME GEMMERON	1 LOT DE LA CRUE
26.03.2021	BERMON - ENARD	1 RUE DES SALMONDIERES
13.04.2021	M MME GUILLOT Patrice	17 RUE DES SALMONDIERES
14.04.2021	SCI QUILMES	LA CARTE
05.05.2021	GERMAN - BOBIN	14 RUE DE L'ORMEAU
25.05.2021	M MME BLASCO Jonathan	20 RUE DES GROGES
21.05.2021	M MME DOYEN Jérémy	5 RUE DES MAUGRIS

DECISION 2-2021

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL ET D'UN LOCAL ASSOCIATIF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique relative aux marchés publics,

Vu la délibération du 26 MAI 2020 donnant délégation au Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou marchés complémentaires à intervenir, dans la limite de 1 000 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du 21 janvier 2021 d'attribution des marchés de travaux,

Vu les provisions pour dépenses supplémentaires intégré dans le coût d'opération global du projet,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le marché du lot n°06 - SARL DUPUY, conformément aux dispositions décrites dans la modification de marché n°1 portant sur une plus-value pour fourniture et pose de plaque de plâtre hydrofuge,

Monsieur le Maire informe de sa décision de signer la modification de marché n°1 de l'entreprise SARL DUPUY d'un montant total de 2 308,59 € HT.

INFORMATIONS

TRAVAUX DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

L'avancement des travaux se poursuit avec un retard d'un mois qu'il faudra rattraper. L'état des dépenses réalisées et des subventions attendues sont communiqués au conseil municipal.

CHANTIER « PEPITES » DES JEUNES A JARDRES

L'organisation se met en place pour accueillir les jeunes et les accompagner dans le projet de peinture des barrières pour fermer l'aire de jeux des petits, place Raphael Guillon, prévu la semaine du 2 au 6 aout.

VIE SCOLAIRE

Un cheminement piétons sera réalisé pour canaliser les enfants, de la sortie du car jusqu'à l'école et la garderie.

PROJET DE MICRO CRECHE

Les demandes d'agrément sont en cours ainsi que les plans du permis de construire à déposer.

LAGUNAGE DU BOURG

Les travaux de mise en conformité de la lagune du bourg sont reportés en 2022 par Eaux de Vienne en charge du projet depuis le transfert de compétence.

VERGER COMMUNAL

La Fédération de la Chasse accompagnera la commune dans les plantations et les essences d'arbres prévues dans le verger à l'automne.

REPAS DU MAIRE ET ADJOINTS

Le conseil municipal, le personnel communal ainsi que les conjoints et enfants sont invités au repas offert par le maire et les adjoints le vendredi 10 septembre dans le jardin du presbytère à 18 h.

PERMANENCES AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

8 h – 11 h	<ul style="list-style-type: none">• MAERTEN Jean Luc, Président• Gérard NEDAUD• Jean-Marie VRIET
11h – 13 h	<ul style="list-style-type: none">• Christine DELAVIER• Jean-Luc MAERTEN• Éric DELAVIER
13 h – 16 h	<ul style="list-style-type: none">• Patricia LATINI• Lucile MORLAT• José GUITET
16 h – 18 h	<ul style="list-style-type: none">• James FOMBEUR• José GUITET• Patricia LATINI

TABLES DE DEPOUILLEMENT ET SCRUTATEURS

SCRUTATEURS	<ul style="list-style-type: none">• Sébastien RECOUPÉ• Isabelle DARDILLAC• Patricia LATINI, secrétaire
	<ul style="list-style-type: none">• José GUITET• Lucile MORLAT• Sylvie GRANGEON

PERMANENCES AUX ELECTIONS REGIONALES DU 27 JUIN 2021

8 h – 11 h	<ul style="list-style-type: none">• GRANGON Jacky, Président• Laure ROBIEUX• Nelly BOUTILLET
11h – 13 h	<ul style="list-style-type: none">• Isabelle DARDILLAC• Serge KONAYAO• Diane POPIN
13 h – 16 h	<ul style="list-style-type: none">• Ludmila POLO• Dimitri AUGRY
16 h – 18 h	<ul style="list-style-type: none">• William RONDA• Sébastien RECOUPÉ

TABLES DE DEPOUILLEMENT ET SCRUTATEURS

SCRUTATEURS	<ul style="list-style-type: none">• Serge KONAYO• William RONDA• Laure ROBIEUX
	<ul style="list-style-type: none">• Ludmila POLO , secrétaire• Dimitri AUGRY• Diane POPIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.